

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3511 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : DRAZNA HADJ BEN NABIL

Date de naissance : 9-12-49

Adresse : 176 Razzouk Avenue Agadir Dar Bouazza

Tél. : 06 39 03 11 33 Total des frais engagés : 5.000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : M. dr. dathama ben mohamed

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/11/23	CD		GP actu	<p>Dr. Khalid RZAL Chirurgien Spécialiste 182 Dr Aoual - Casablanca Tel : 06 22 86 50 05 INPE : 091165340 ICE : 001745623000091</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Centre de l'Assistance Médicale Casablanca CPATH 6, Rue des Hôpitaux Résidence du port 1er Etage N° 1 - Casablanca TEL: 05 22 12 22 22 14 24	21/01/2023	Histo	500,00

AUXILIAIRES MÉDICAUX

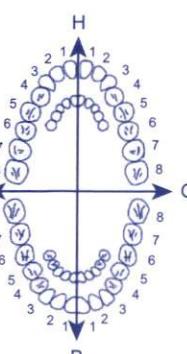
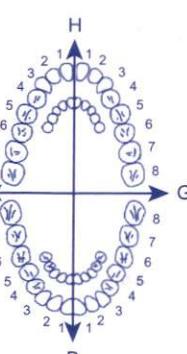
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 B 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>



AKDITAL

Clinique Jerrada Oasis
مصحة جرادة الوازيس

Casablanca, le.....

20.01.13

M. DAKHAMA BENNANI S
Né le : 09/12/1949



✓ B

Pr. Amal BENKIRANE
Anatomo-Pathologiste
Centre de Pathologie-Casapath
6, Rue des Hôpitaux
Résidence du Parc - Casablanca
Tél : 05 22 22 13 46/66 - Fax : 05 22 22 14 24
INPE : 001024604

Rzul

P) λ ρ'



Dr. Lamia JABRI .

Professeur d'Anatomie Pathologique 6, rue des Hôpitaux - Résidence du Parc 1er étage 20360 Casablanca
Ex. Enseignante à la Faculté de Médecine de Casablanca Tel: 0522 22 13 46/66 - Fax: 0522 22 14 24 Email : labocasapath@gmail.com

CENTRE DE
PATHOLOGIE
SPECIALISEE
CASABLANCA

Dr. Amal BENKIRANE

Professeur d'Anatomie Pathologique
Ex. Enseignante à la Faculté de
Médecine de Casablanca

Patente 36333531

6645000044

IF 40204512

CASAPATH

FACTURE

REF : 23/00904

Date de facturation 21 / 01 / 2023
Médecin traitant DR RZAL
Patient DAKHAMA BENNANI - 104500
Demande **H30121165 - 21/01/2023**

Liste des examens

cholysstectomy

	Total	Dhs
coefficient-P	500,00	455

Arrêtée la présente facture à la somme de : CINQ CENTS DIRHAMS

Centre de Pathologie Spécialisée Casablanca
6, Rue des Hôpitaux - Résidence du Parc
Casablanca
Tél: 05 22 22 13 46 / 66 - Fax : 05 22 22 14 24

RECU LE : 21/01/2023
EDITE LE : 25/01/2023

NOM & PRENOM : DAKHAMA BENNANI
PRESCRIPTEUR : DR RZAL
AGE : 74 ans
Code Patient : 104500
N/REF : 30121165
ORGANE : VESICULE BILIAIRE

RENSEIGNEMENTS CLINIQUES

VB.

COMPTE RENDU ANATOMOPATHOLOGIQUE

Vésicule biliaire ouverte, mesurant 9,5 cm de long et 4 cm de large au niveau du fond. La paroi est épaisse mais souple. La muqueuse est abrasée focalement. La lumière renferme six calculs bilirubiniques de 0,5 à 0,6 cm. Histologiquement, les franges épithéliales sont tapissées par un revêtement tantôt conservé cylindrique tantôt abrasé. Le chorion est congestif, siège d'un infiltrat inflammatoire modéré riche en macrophages spumeux. Les glandes sont discrètement hyperplasiques avec présence de quelques recessus de Rokitansky. La muscleuse est dissociée par la fibrose qui atteint la séreuse avec une hyperplasie vasculo-nerveuse. Un liseré de tissu hépatique est accolé à la séreuse; il renferme plusieurs espaces portes discrètement inflammatoires. Les hépatocytes sont conservés. Les sinusoides sont légèrement ectasiques bénants.

CONCLUSION:

- Cholécystite chronique lithiasique en poussée aigue congestive.
- Absence de signe de malignité.

Signé : Dr. Amal BENKIRANE

Pr. Amal BENKIRANE

Anatomo - Pathologiste

Centre de Pathologie Casapath
5, Rue des Hôpitaux - Casablanca

Tél.: 05 22 22 13 46 / 66 - Fax : 05 22 22 14 24

Pr. Amal BENKIRANE
Anatomo - Pathologiste
Centre de Pathologie Casapath
6, Rue des Hôpitaux - Casablanca
Résidence du Parc - Casapath
INPE : 0910241212
Tél.: 05 22 22 13 46 / 66 - Fax : 05 22 22 14 24